

Les Dernières Problèmes de la Démocratie au Japon

HASEGAWA Ken

最近の日本における民主主義の諸問題

長谷川 憲

I Introduction

Au début de XXIème siècle, il se présente la nécessité de revoir la signification des deux mots, l'Etat et la localité, particulièrement la localité et l'autonomie composant l'autonomie locale. C'est parce que dans le cas des pays développés, s'est terminée la période d'industrialisation et de développement accéléré en supposant la présence de prémisses de société de masse production et de grande consommation ayant développé au XXème siècle.

Dans les pays développés ci-dessus, sous la basse croissance économique, de différentes manières est tentée la reconstruction des systèmes d'Etat et des relations internationales. La conversion en système des impôts indirects comme des impôts sur la consommation, etc. est inévitable, au lieu du système des impôts directs comme des diverses impositions d'entreprise et des impôts sur le revenu en supposant la prémisses du développement accéléré. Cela signifie justement ce qui est peu possible de percevoir des impôts à la manière stable et extensive sous la prémisses du développement accéléré. En outre, par le biais de l'économie sans limite, de la rénovation technique de communication et d'information, et du développement du moyen du transport aérien, etc., la globalisation s'est développée. Et surtout l'éternité du déplacement international des hommes, des articles et des argents, et la densité de la liaison de chaque localité de monde s'est développée. La construction des organisations internationales comme EU, ASEAN, etc. au de-là d'un Etat s'est organisée, et ce que les conférences au sommet par des dirigeants des nations développées comme le sommet du G8, etc. ont fréquemment lieu signifie déjà la difficulté de prendre décision de volonté efficace de la politique et de l'économie par une décision de

volonté d'un pays. Dans ce sens, la raison d'être de l'Etat est en question.

D'autre part, en matière de la raison d'être des collectivités locales sont autrement en question. Dans les ressources financières limitées, le gouvernement essayant de s'engager à la défense, à la sécurité publique et à la diplomatie a commencé à transférer les services sociaux et publics aucune garantie possible (plutôt sans garantie) à l'égard des collectivités locales au nom de la décentralisation. C'est justement les réformes qui sont celle de 1999 et celle dite réforme de trinité.

Pour les collectivités locales, c'est une bonne occasion d'être le responsable des services sociaux et publics, mais dans la lacune des ressources financières de garantir leur exécution, il se peut que la tendance de faire davantage charger ces travaux aux entreprises privées et associations à but non lucratif demeure dans la situation de plus grande crise au point de vue de faire perdre la raison d'être des collectivités locales. C'est le contraire que le gouvernement peut trouver sa raison d'être dans la défense, l'ordre public et la diplomatie.

C'est ainsi que l'individu perd le moyen défensif par exemple les liens familiaux et de parenté, en cours de développement de moins de nombre d'enfant et de famille cellulaire, et il perd le mur défensif extérieur ainsi que la collectivité locale et s'expose sans défense dans des vagues furieuses de monde au milieu de la globalisation. Il paraît nécessaire de revoir de nouveau le rôle et la raison d'être d'autonomie locale (collectivités locales) dans les relations à la fois individuelle et familiale.

II Dernières problèmes de la démocratie au Japon

Le moyen de la déclaration de la volonté et de la participation à la politique du peuple au Japon est constitutionnellement limité celui de la déclaration de la volonté et de la participation directe au vote dans l'élection fondée sur le système de démocratie indirecte, etc.

Cependant, selon le résultat des diverses élections récemment, la question est ce que le peuple est politiquement indifférente et continue la baisse du taux du vote. En raison de l'accroissement du taux de l'abstention, on dit que la valeur d'une voix d'électeurs et l'influence de l'élection sont peut efficaces au Japon.

L'indifférence à la politique ci-dessus, selon les statistiques^{1,2}, plus de 60 % de plus de 40 ans votent (l'élection générale et l'élection ordinaire de sénat), et on peut savoir pour les jeunes, l'espérance pour l'effet d'une voix est moins. Egalement basse est la crédibilité à l'égard aux hommes politiques. En outre, selon le résultat de l'opinion publique, s'accroît la réponse de « la volonté de peuple n'est pas reflétée », et grand devient l'écart

¹ http://www.akaruisenkyo.or.jp/070various/sg_nenrei.html

² http://www.akaruisenkyo.or.jp/070various/sang_nenrei.html

de la volonté entre le peuple et la Diète (ou l'administration). On peut dire que ce résultat de l'enquête témoigne l'incrédibilité que des japonais conçoivent à l'égard de la politique.

Une part, la réforme que des citoyens ont pu y participer a été recherchée et la construction des systèmes a été effectuée vers cette direction, d'autre part, la réalité que le taux d'abstention peut grimper à 50 % veut dire explicitement l'abstention de la part des citoyens à l'égard de la politique malgré que l'environnement 80% des population japonaise ait le droit de vote. C'est la raison pour laquelle, sous la valeur moderne d'avoir professé la démocratie, cette réalité doit être remarquée tant que la Diète et le Cabinet s'installent.

Sous les points de vue ci-dessus, il semble inquiétant que le nombre de collectivités locales qui se réduit presque à la moitié sous l'avancement de fusion des collectivités locales en cours fait agrandir l'écartement entre des habitants et des organisations de la collectivité locale, et le sentiment d'appartenance à collectivité locale peut s'affaiblir. En outre, selon la fusion des collectivités locales, le nombre de conseiller municipal se réduit grandement. Il semble naturel, car la fusion des collectivités locales a été principalement encouragée en raison de la question financière et de la rentabilité. Cependant, il est douteux si elle soit efficace pour activer des municipalités et leurs habitants. La réduction de nombre des conseillers municipaux fait perdre le point de contact avec habitants. Il vaut mieux la réduction de budget, le développement de cumul et le maintien du nombre si on accorde de l'importance à la diminution du budget. Car, il semble efficace et signifiant que la diversité des conseillers est maintenue, et le nombre maximum des habitants peut avoir l'expérience d'activité des conseillers, donc se développe le sentiment d'appartenance aux collectivités locales des habitants. Il est douteux également comment on puisse trouver le sens de la municipalité en tant qu'une collectivité locale fondamentale, autant qu'on peut avoir une ville dont la superficie est plus grande que le territoire d'un département le moins grand.

C'est ainsi qu'au Japon d'aujourd'hui il y a une tendance négative et peu optimiste de la part des électeurs à l'égard du système de démocratie représentative. Cependant, au niveau des collectivités locales, on peut trouver l'utilisation du système de référendum local comme la manifestation de l'opinion de devoir décider directement par eux-mêmes sans être dépendant du conseil municipal ou départemental et des administrations en matière importante locale. Au bourg de *MAKI (MAKI-machi)* au département de *NIIGATA* en 1996, à partir du fait d'avoir exécuté le système de référendum local en matière de projet de l'installation de la centrale nucléaire, la demande directe de réclamer l'élaboration du *JOREI* relatif par le biais du vote des habitants s'étend dans tous les coins du pays. Après cette histoire, en mars 2008 à présent, le référendum a été exécuté par plus les 300 collectivités locales, et le taux du vote s'est élevé dans les nombreux cas.

De plus, ainsi que la réforme des systèmes des collectivités locales, a été révisée la Loi relative à l'Autonomie Locale en l'année 1999 étant la réforme importante sur la rela-

tion entre l'Etat, les départements et les collectivités locales, et avance rapidement la fusion des collectivités locales soi-disant « la Grande Fusion de *HÉISÉI*³ ».

L'Etat a défini que « l'administration proche des habitants doit être principalement confiée au maximum aux collectivités locales et est partagée convenablement avec des collectivités locales », et le partage du rôle et le repartage des attributions étaient effectuées entre le gouvernement, la préfecture et la municipalité. En outre, à présent est préparée la réforme soi-disant « la réforme trinitaire » qui exécute les trois réformes ensemble « la réforme de la subvention par le gouvernement », « le transfert des sources des impôts de l'Etat vers des préfectures ou des municipalités » et « le réexamen de la contribution distribuée par l'Etat ». En outre, selon la loi spéciale relative à la fusion révisée à l'année 1995, la Grande Fusion de *HÉISÉI* s'avance. Il se peut que les avantages de cette fusion soient le renforcement de la finance fondamentale des collectivités locales, la prise des mesures contre l'expansion de zone de vie en fonction d'un développement de la société de voiture, et le transfert des attributions lors de l'évolution vers une ville classée par décret de gouvernement, une ville spéciale ou une ville du noyau.

Nous avons observé jusqu'à présent les conditions réelles des collectivités locales fondamentales, et comment cette situation donne l'influence sur le système étatique ? La famille se situe au bout de position sous l'Etat féodal, et le groupe structurellement pyramidal et entassé forme la relation de subordination sous la force à travers la dépendance entre des « Octroi et servitude ». Par contre, sous la société moderne il y a la prémisse de la présence du gouvernement à travers l'intervention étatique formée par le contrat social fixé avec les individus. Et le gouvernement par l'Etat est réalisé par la nation ou le peuple étant le groupement des individus, éliant des représentants distribués à la proportion d'une population par chaque localité selon le système électoral par le système d'administrer la politique étatique à travers l'institution d'une chambre composée par ces représentants.

En outre, dans la plupart des pays on adapte le bicamérisme. La seconde chambre est l'institution de la Chambre des sénateurs sous la Constitution Japonaise de 1946, de la Chambre des Pairs sous la Constitution impériale de 1889. Ce système de bicamérisme est installé à part l'institution de la chambre unique dans laquelle ses membres sont élus directement parmi des nations (aujourd'hui on pense naturellement que des représentants sont élus directement parmi des nations, mais au début de la période moderne il y a eu le cas où ils sont élus indirectement), et même aujourd'hui on peut trouver cette l'institution dans de nombreux pays.

Même au Japon, depuis l'installation de l'institution de la Chambre des Pairs sous la Constitution Impériale de 1889, existe l'institution ci-dessus. Sous la Constitution Japonaise

³ *HÉISÉI* est l'ère japonaise actuelle, et commencé à partir du 8 janvier 1989.

de 1946. également existe la Chambre des Sénateurs. Cependant, en matière de présence de la seconde chambre, cette signification met sans cesse en question. A part sont différents les conditions du droit d'éligibilité, la portée de la circonscription, le délai de la mise en exécution de l'élection, etc., se pose notamment la question de signification institutionnelle sur la raison d'installer l'institution comme la chambre unique. En ce qui concerne ce point, comme le rôle politique à la période de l'établissement de la Constitution Japonaise de 1946, il y a eu le but de créer l'institution pour éviter du changement inattendu de pouvoir pouvant se produire dans le cas de la chambre unique. C'est la raison pour laquelle on peut dire que même aujourd'hui l'institution a suffisamment pourvu du sens, mais l'élection générale de la Chambre des députés a lieu à la période libre, par contre l'élection ordinaire de la Chambre des Sénateurs a lieu à la période quasi fixée a un aspect de refléter l'observation sur rôle dans une certaine limite.

III Conclusion

Que signifie le résultat politique contradictoire entre l'accroissement du taux d'abstention lors d'élection et l'utilisation du système de référendum ci-dessus. Il n'est pas approprié de dire toujours que l'indifférence est citée comme le caractère de la politique d'aujourd'hui. Le phénomène de rechercher le référendum en dépit de l'accroissement de l'abstention est certainement la critique et l'incrédibilité à l'égard du système de démocratie indirecte en vigueur, et cela démontre qu'il existe parallèlement une couche qui s'intéresse à la politique. On peut dire en effet qu'une part il existe le peuple qui cherche les actes de démocratie directe, et l'autre part le taux de l'abstention s'accroît à savoir le phénomène des trois pôles dans le système démocratique.

En outre, il n'est pas facile de démontrer directement la causalité, mais il semble nécessaire de réexaminer la question sur la continuité du personnel des fonctionnaires et des juges au cours de la procédure de l'élaboration et de la mise en vigueur de la Constitution Japonaise de 1946. Cette continuité est le juste ou l'injuste, car beaucoup de fonctionnaires et de magistrats ont resté à leurs postes de fonctions publiques et ont été exemptés de l'expulsion de fonctions publiques⁴, en vue de réaliser la marche régulière de la politique et le régime de l'occupation, l'élaboration de la Constitution Japonaise de 1946 et la modification vers le principe de cette dernière en particulier la modification vers la

⁴ Ce sont les personnages ayant été l'objet d'expulsion des fonctions publiques : (1) les criminels de la guerre, (2) les militaires professionnels d'armée de terre et de mer, (3) les nationalistes excessifs, (4) les personnages importants de *TAÏSÉI-YOKUSAN-KAI* (Organisation de l'Unité Nationale), *DAÏNIHON-SÉIJI-KAI* (Organisation de la Politique Nationaliste Japonaise), etc., (5) les administrateurs des organisations financières et des entreprises des développements ayant le but de exercer la politique d'expansion extérieure du Japon, (6) les gouverneurs des territoires occupés, (7) les autres militaristes

marche régulière de la politique voire la souveraineté de l'Empereur vers la souveraineté nationale. Il semble que cela veut dire que le système de l'Empereur de la monarchie absolue et de la politique militariste était rejeté, et il y avait un certain effet au point de vue l'utilisation efficace des systèmes déjà existants en vue de réaliser la démocratie et la modernisation. Mais, il semble qu'en même temps cela a produit une ambiguïté en matière de rupture du système entre avant la Guerre et après la Guerre, et prend l'effet de maintenir et de continuer les mauvaises pratiques d'avant la Guerre jusqu'aujourd'hui. Aujourd'hui, après la fin de la Guerre froide, si on peut faire l'auto évaluation afin de tirer l'aspect positif de la possibilité, il faudrait vérifier de façon rationnelle encore une fois, c'est dire que la réforme du système après la Guerre d'Océan Pacifique et d'Asie a été quoi, et qu'est ce que cette réforme a fixé ?

(Professeur à département d'éducation générale, HASEGAWA Ken, Droit constitutionnel)

*Cet ouvrage est achevé sous le patronage de l'Université Kogakuin et le programme de Gakujutsu Shinkokai.

(はせがわ けん 本学教授・比較憲法学)